

EN BREF...

DES BESOINS FINANCIERS IMPORTANTS POUR L'AVANCEMENT DU RÉSEAU TRANSEUROPEEN DE TRANSPORT

La Commission européenne a récemment publié neuf études sur l'état d'avancement des corridors du réseau central du réseau transeuropéen de transport. Ce réseau central a vocation à établir, à l'horizon 2030, des liaisons vitales pour le marché unique et la croissance économique de l'Union européenne. Ces études soulignent l'importance des besoins en infrastructures, avec une estimation de 700 milliards d'euros d'investissement.

Cette évaluation devrait permettre à la Commission de s'appuyer sur des éléments concrets au moment où elle s'apprête à sélectionner les projets d'infrastructures de transport bénéficiant du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe, instrument financier européen dédié aux grandes infrastructures, pour un montant total de 12 milliards d'euros. Ces travaux devraient également alimenter la réserve de projets éligibles au « plan Juncker ».

EN DIRECT DE BRUXELLES

Une présidence lettone axée sur la relance économique

La Lettonie a succédé à l'Italie, le 1^{er} janvier 2015, à la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne. Trois priorités sont définies pour ce semestre : « une Europe compétitive, numérique et engagée au niveau international ».

La concrétisation du « plan Juncker »

La mise en œuvre concrète du plan d'investissement de 315 milliards d'euros, dit « plan Juncker », est, bien entendu, la priorité des prochains mois. La présidence s'est engagée à examiner la proposition législative en procédure accélérée au Conseil afin que le plan soit opérationnel dès juin prochain.

L'accent sur la compétitivité de l'Union

La présidence lettone met à l'ordre du jour plusieurs dossiers clés pour la compétitivité européenne. Il s'agit notamment de la création de l'Union de l'énergie afin de renforcer la sécurité d'approvisionnement de l'UE. La présidence souhaite également faciliter les discussions sur la feuille de route concernant la « renaissance industrielle ».

Un rôle accru sur la scène internationale

La présidence lettone revendique un rôle actif de l'Union européenne sur la scène mondiale. Une attention accrue sera ainsi portée à la politique de voisinage, qui vise à renforcer les relations avec les pays voisins de l'UE. Le Sommet du partenariat oriental, accord d'association entre l'Union européenne et l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie, l'Ukraine et la Biélorussie, prévu les 21 et 22 mai prochain, devrait être l'occasion de fixer de nouveaux objectifs. La

fonctionnement de l'Union économique et monétaire (UEM) et la gouvernance économique sont aussi au programme de la présidence. En effet, la Lettonie souhaite porter activement la mise en œuvre des réformes structurelles pour garantir la stabilité macroéconomique de l'Union européenne.

L'amélioration du fonctionnement du marché unique est aussi au programme, avec des propositions annoncées pour garantir les quatre libertés fondamentales que constitue la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services. Enfin, la stratégie Europe 2020 en faveur de la croissance et de l'emploi fera l'objet d'une révision à mi-parcours.

présidence s'engage aussi à faire avancer les négociations commerciales de l'UE, notamment avec les États-Unis (Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement – TTIP). Enfin, dans le cadre de l'Année européenne du développement, la présidence se concentrera sur la contribution de l'UE au Sommet spécial des Nations unies sur le développement durable, à New York en septembre 2015.

FOCUS BTP LA COMMISSION EUROPÉENNE PRÉSENTE UN PROGRAMME DE TRAVAIL 2015 RESSERRÉ

Le 16 décembre dernier, la Commission européenne a publié son programme de travail pour l'année 2015. Ce programme comporte peu de nouvelles initiatives législatives et se focalise sur des textes considérés comme prioritaires pour la croissance, l'investissement et l'emploi

Un programme de travail nettement plus concentré

La Commission européenne devrait présenter seulement 23 nouveaux textes législatifs en 2015. Ce chiffre, assez faible au regard de la pratique habituelle, témoigne de la volonté du nouveau président de légiférer uniquement pour obtenir des résultats concrets, susceptibles d'obtenir l'accord du Parlement et du Conseil et l'adhésion des citoyens.

Parmi les dossiers essentiels de ce programme de travail, le plan d'investissement de 315 milliards d'euros est bien entendu en bonne place, aux côtés de mesures concernant le marché unique numérique, l'Union européenne de l'énergie, la fiscalité ou encore l'approfondissement de l'Union économique et monétaire.

.../...

EN BREF...

LA NOUVELLE PROGRAMMATION DES FONDS EUROPÉENS S'ENGAGE

L'ensemble des programmes

opérationnels régionaux FEDER/FSE pour la période 2014-2020 sont désormais adoptés. Le feu vert de l'Union européenne rend effectifs la programmation et le financement des projets destinés au développement régional. Pour rappel, les régions sont dorénavant autorités de gestion du fonds européen de développement régional (FEDER), du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et de 35 % du fonds social européen (FSE).

26,7 milliards d'euros de fonds européens structurels et d'investissements (FESI) (nouvelle dénomination des fonds structurels) sont attribués à la France sur la période 2014-2020.

Trois grands axes régissent l'usage de ces fonds : l'innovation et le soutien aux PME (7,7 milliards d'euros), la transition énergétique (9,8 milliards d'euros), la formation pour tous et la lutte contre l'exclusion sociale (7,7 milliards d'euros).

POUR TOUTE INFORMATION

FNTP

► Marie Eiller-Chapeaux
Tél. : 01 44 13 31 86
Fax : 01 44 13 98 90
E-mail : eillerm@fnftp.fr

► Nicolas Gaubert
Tél. : 01 44 13 31 06
Fax : 01 44 13 98 91
E-mail : gaubertn@fnftp.fr ou europe@fnftp.fr

FFB

► Myriam Diallo
Tél. : 01 40 69 53 56
Fax : 01 40 69 57 80
E-mail : diallom@national.ffbatiment.fr

Le retrait de certaines initiatives législatives

La Commission européenne a passé au crible 452 initiatives législatives en cours d'examen. Elle propose le retrait de 83 actes législatifs, notamment parce qu'aucun accord n'a pu être trouvé au Parlement et au Conseil.

Dans de nombreux cas, la Commission se réserve la possibilité de présenter ultérieurement de nouveaux textes. C'est le cas du paquet sur l'économie circulaire et sur les déchets, qui sera retiré en vue d'une amélioration et d'une nouvelle proposition, plus ambitieuse, à la fin de l'année.

Le secteur de la construction concerné

Le programme de travail de la Commission pour 2015 confirme également les mesures recensées dans le cadre du programme REFIT, qui vise à améliorer la qualité de la réglementation européenne.

La Commission européenne effectuera ainsi un « bilan de qualité » pour mesurer l'impact des textes européens relatifs au marché intérieur et à l'efficacité énergétique sur le secteur de la construction. Les entreprises

dans le domaine de l'environnement, les initiatives sur la qualité de l'air sont également retirées du calendrier législatif et modifiées dans le cadre du paquet énergie-climat 2030.

Faute d'obtenir un accord au Conseil, le projet de règlement sur la réciprocité d'accès aux marchés publics des pays tiers est aussi dans la liste des textes retirés. Une nouvelle version visant à simplifier les procédures et accélérer les délais d'enquête sera présentée ultérieurement.

actives dans la construction et la rénovation de bâtiments résidentiels et non résidentiels sont plus particulièrement ciblées.

Des évaluations et bilans de qualité seront également menés dans les domaines suivants : droit des sociétés, recours contentieux dans les marchés publics, normalisation, retards de paiement, droits des consommateurs et santé et sécurité au travail.

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'INVESTISSEMENT JUNCKER SUR LES RAILS

La Commission européenne a présenté, le 13 janvier dernier, le projet de règlement qui établit le fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), instrument phare du plan Juncker. Elle a publié le même jour les nouvelles orientations du Pacte de stabilité et de croissance, destinées à inciter les États membres à participer activement à ce nouvel instrument.

Le FEIS, pilier du plan d'investissement

La proposition législative de la Commission européenne établit le fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), censé générer le financement de 315 milliards d'euros de nouveaux investissements sur trois ans, en mobilisant une faible partie du budget de l'UE (21 milliards d'euros), sans créer de nouvelles dettes. Ce nouvel instrument constitue la clé de voûte du financement de projets présentant un profil de risque élevé, avec pour objectif d'attirer les investisseurs privés et publics, les États membres pouvant contribuer au FEIS.

Dans cette démarche, le projet de règlement

prévoit la création d'une plate-forme européenne de conseil en investissement, guichet unique européen porté par la BEI, dont la vocation est d'aider à la sélection, la préparation et le financement de projets. Une réserve européenne de projets offrira aux investisseurs un accès à l'offre disponible de projets, existants et potentiels. Pour mémoire, 2 000 projets ont d'ores et déjà été répertoriés par les États membres.

Le texte est maintenant en phase d'examen par le Parlement européen et le Conseil afin de rendre le FEIS opérationnel dès juin prochain.

Le Pacte de stabilité et de croissance légèrement assoupli

Afin d'encourager les États membres à abonder au fonds européen pour les investissements stratégiques, la Commission instaure, dans la communication du 13 janvier dernier, une plus grande flexibilité dans l'application du Pacte de stabilité et de croissance. En effet, les règles relatives au déficit et à la dette budgétaires ne doivent pas constituer une entrave à la participation des États membres au FEIS.

Cet engagement se traduit ainsi par de nouvelles orientations visant à favoriser en même temps les réformes structurelles et les investissements porteurs de croissance.

Ainsi, la Commission européenne s'engage, sans modifier les traités, à être davantage flexible dans l'application du Pacte de stabilité et de croissance, notamment pour les dépenses nationales liées au FEIS.

Par ailleurs, certains États membres, à l'instar de la France, pourraient bénéficier d'un nouveau délai pour le retour à l'équilibre budgétaire, mais cela impliquerait des engagements sur de nouvelles réformes structurelles. Pour rappel, la France n'a toujours pas obtenu le « quitus » de la Commission pour les engagements pris au titre de l'année 2015.